

divorce et demenagement

Par Me, le 26/02/2019 à 20:58

Bonjour,

Mon conjoint et moi meme avait commencé un projet de l immigration ai Quebec il y a 5 ans et ceci a enfin abouti.

malheureusement, mon mari ne veut plus y aller et souhaite divorcer. il veut m'imposer une interdiction de sortie du territoire pour les enfants.

il n a pas de domicile et est hébergé chez des amis. il demande la garde des enfants (il y en a 2) la moitié des vacances scolaires et 1 weeknd sur 2.

j aurais 5 questions:

1. pourrais je demander un droit de visite réduit à tous les samedis en invoquant le fait qu il n'ait pas de domicile propre à lui? en effet les enfants n auront pas assez de places pour être accueillis dans la dignité.

2. sa demande d interdiction pourra t il aboutir?

3. Devrais je parler au juge de mon projet de départ à l'étranger ou devrais je attendre d'obtenir la garde dans mes termes avant de lui en parler?

je souhaite partir cet été et on voit le juge en mars. il y a t il des délais légaux pour annoncer le départ ou on peut le faire ce mois ci et partir le mois prochain?

4. le juge pourra t il s'opposer au fait que je parte avec les enfants? on est séparés depuis 1 an et les enfants sont toujours restés avec moi.

5. Quelles seront les consequences sur la garde et nos droits vis à vis des enfants? (vacances, etc)

merci de bien vouloir me répondre point par point.